

ARGENTINE – Culture légale de soja transgénique

Par Eric MEUNIER

Publié le 08/12/2005

Un récent sondage effectué pour le gouvernement argentin a permis à ce dernier d'affirmer que les agriculteurs ayant cultivé du soja transgénique sans payer les royalties correspondantes, l'ont fait en respectant la loi argentine [1]. Cette loi les autorise à recueillir et conserver les semences d'une année sur l'autre. Par ailleurs, le paiement des royalties doit être inclus dans le prix de vente des semences et non réclamé au moment de la récolte. De son côté, Monsanto a arrêté en 2005 de distribuer commercialement des semences de soja transgénique car, ne pouvant récupérer lesdites royalties, le commerce ne leur permet de faire aucun profit. Troisième producteur de soja, l'Argentine aurait 95% de sa surface agricole de soja cultivée avec du soja transgénique ; les semences auraient été achetées au marché noir. Ne pouvant agir en Argentine, Monsanto a décidé de porter plainte et d'agir contre les bateaux argentins arrivant dans des ports d'autres pays (cf. Inf'OGM n°68)

[1] <http://www.bizjournals.com/stlouis/...>